

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## Modification (simplifiée) n°7 du PLU de Poisy

### Modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté n° ARR-2024-05 du 15 février 2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a prescrit la modification (simplifiée) n°7 du PLU de Poisy. L'objet de cette modification simplifiée est d'ajuster le règlement écrit pour la zone 1AUh/c6 et d'ajouter une servitude au règlement graphique pour la réalisation de logements identifiés au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme en 1AUh/c6, secteur n°35 Les Violettes.

Par délibération n° DEL-2024-169 du 4 juillet 2024, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°7 du PLU de Poisy.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du **2 septembre 2024 à 8h30 au 4 octobre 2024** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

- **Mairie de Poisy**, 75 route d'Annecy – 74330 Poisy
  - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
  - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy, ( [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) et sur celui de la Commune de Poisy (<https://www.poisy.fr/Urbanisme>), à partir de la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5338](http://www.registre-dematerialise.fr/5338).

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions, jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Annecy, 46 avenue des Îles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 7 du PLU de Poisy »,
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
  - en mairie de Poisy, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
  - au siège du Grand Annecy, direction de l'aménagement, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
- par inscription sur la plateforme numérique : [www.registre-dematerialise.fr/5338](http://www.registre-dematerialise.fr/5338)

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 10 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Annecy est mis à disposition du public au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Annecy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°7 du PLU de Poisy.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,  
Frédérique LARDET.